

## **Réunion informelle des pays participant à "l'initiative de sécurité contre la prolifération" à Paris**

### **Déclaration du porte-parole du Quai d'Orsay (Paris, le 2 septembre 2003)**

C'est d'ailleurs le point suivant que je voudrais couvrir avec une réunion que la France va accueillir les 3 et 4 septembre, une réunion informelle des pays qui participent à ce que l'on appelle l'initiative de sécurité contre la prolifération.

**Cette réunion de 11 pays vise à poursuivre une réflexion sur les moyens d'empêcher les transferts d'armes de destruction massive ou de missiles ainsi que les matériels et les équipements qui permettent leur fabrication quand ils sont destinés à des programmes proliférants.**

Cette réunion fait suite à deux réunions précédentes, l'une qui s'était tenue le 12 juin à Madrid et l'autre les 9 et 10 juillet à Brisbane en Australie. L'initiative de sécurité contre la prolifération s'inscrit dans le cadre des efforts de la communauté internationale pour contrecarrer la menace posée par la prolifération ainsi que le risque des armes de destruction massive ne tombe entre les mains de terroristes. Il s'agit de renforcer le respect du régime multilatéral de non prolifération qui est un des piliers de la sécurité collective et de la stabilité stratégique.

**Dans notre esprit, cette initiative a vocation à s'élargir aux pays qui partagent les objectifs et les préoccupations de la communauté internationale en matière de non prolifération.**

Les déclarations du sommet du G8 de Kananaskis en 2002 et d'Evian en 2003 ainsi que les déclarations du Conseil européen de Thessalonique ont souligné la nécessité et l'urgence de contrecarrer les activités proliférantes. Le Conseil de sécurité de l'ONU a déjà affirmé que la prolifération constitue une menace pour la paix et la sécurité internationale et qu'il convenait de la prévenir.

**L'initiative de sécurité contre la prolifération vise à proposer des engagements internationaux de nature politique, s'inscrivant dans le cadre du droit international.**

L'objectif est de convaincre les pays de ne pas contribuer aux transports d'armes de destruction massive et de matériels, équipements entrant dans la fabrication et de coopérer afin d'empêcher que de telles cargaisons ne parviennent à leur destinataire.

Au cours de cette réunion qui se tiendra demain et après demain, les participants examineront ces propositions d'un point de vue tant politique que juridique, opérationnel ou technique.

A quel endroit se tiendra cette réunion ?

**C'est une réunion qui se tiendra à Paris au ministère mais qui ne sera pas ouverte à la presse.**

Il y aura quand même un compte rendu ?

Il est prévu qu'un compte rendu soit fait à la fin.

quel niveau est-ce et avez-vous la liste des 11 pays ?

C'est au niveau des fonctionnaires. Je peux vous en donner la liste.

**Il s'agit de la France, des Etats Unis, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal, des Pays Bas, de la Grande Bretagne, de l'Australie, du Japon, de la Pologne et de l'Italie.**

Mais je vous redis ce que j'ai souligné tout à l'heure, c'est-à-dire que cette initiative a vocation à s'élargir à d'autres pays.

Est-ce qu'il y a un traité international aux Nations unies qui donne le droit à certains pays d'empêcher d'autres pays de fabriquer les armements nucléaires. Par exemple, quand on

demande aux Etats Unis de ne pas utiliser ou développer les armements nucléaires ?

**Vous avez l'instrument de base qui est le traité de non prolifération qui d'ailleurs reconnaît la situation de certains pays qui avaient déjà l'arme nucléaire de manière avérée au moment où cet instrument a été mis au point.**

Vous avez aussi le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires qui s'applique également de la manière la plus large. Vous avez donc toute une série d'instruments qui marquent la volonté de la communauté internationale d'encadrer, encore une fois, et contenir et contrecarrer les armes de destruction massive mais, et c'est l'un des buts de cette initiative, en essayant de lutter aussi contre, notamment, la possibilité que des groupes terroristes mettent la main sur des armes de destruction massive et puissent en faire usage. Donc, c'est quelque chose de très large.

Il y a 9 ou 10 mois, la France a proposé un angle de réflexion contre la prolifération. Que devient ce texte ?

Vous faites référence au code de conduite sur les missiles balistiques.

Exact, qui n'était pas contraignant mais c'était un angle de réflexion que l'on devait élargir et on a assisté à une conférence sur ce texte que l'on a discuté ici et depuis on en a plus entendu parlé.

**Ce texte a été entériné à l'occasion d'une conférence qui s'est tenue à La Haye en novembre dernier.**

Dans la définition des armes de destruction massive, vous incluez les vecteurs de longue portée, cela veut dire les fusées balistiques ?

Les fusées balistiques, incontestablement oui.

Mais il y a des puissances qui ne possèdent pas actuellement des vecteurs de longue portée mais qui disent que si vous incluez les vecteurs dans les armes de destruction massive, cela veut dire que vous interdisez l'accès aux satellites à certains pays qui voudront pouvoir être indépendants dans ce domaine.

**Quelle est la position de la France ?**

Il y a deux choses. Vous avez d'abord un arrangement qui s'appelle le MTCR (Missile Technology Control Regime). Vous avez d'autre part un Code de conduite dont l'un des éléments importants est le principe de transparence, qui permet justement de faire bien la différence entre un programme de missiles à vocation scientifique ou satellitaire général et un programme dont les buts seraient au contraire tout à fait militaires.

Qui a pris l'initiative de réunir les 11 pays à Paris et l'initiative à Madrid aussi ?

**L'idée d'origine revient au président des Etats Unis qui apparemment avait lancé cette idée à l'occasion d'une visite à Cracovie en mai dernier.** Mais dans la foulée, la question avait été évoquée à l'occasion du sommet du G8 et la France a décidé qu'elle entendait apporter sa contribution à cette réflexion.

Est-ce qu'il y aura un expert russe qui viendra participer à cette réunion ?

**Pour la réunion de demain, la réponse est non. Mais je vous redis que, dans notre esprit, cette initiative a vocation à rassembler un grand nombre de pays. Je pourrais vous citer la Russie mais aussi les membres de l'Union européenne, et aussi d'autres pays, par exemple, en Asie ou au Moyen Orient.** C'est vraiment pour nous un point très important.

Cette réunion se tient parallèlement à celle de Vienne ?

**Oui, cela n'a rien à voir. La conférence du TICE fait partie des réunions régulières sur ce traité.** Les experts se réuniront chaque mois sur cette initiative ? Il se trouve qu'il y a eu une réunion en juin et une en juillet. Il y en a une autre maintenant, il y en aura d'autres évidemment qui suivront.

L'élargissement est déjà programmé plus ou moins ?

Non, c'est l'un des points qui devront être examinés et discutés. Il ne s'agit pas d'innover, **il s'agit bien d'agir dans le cadre du droit international. Mais c'est vraiment pour marquer une volonté de lutter contre cette prolifération**, de développer la coopération afin d'empêcher ou d'intercepter les livraisons d'armes de destruction massive ou de matériels proliférants. Et nous y travaillons, bien entendu, dans le cadre des lois internationales et spécifiquement dans le cadre du régime multilatéral de non prolifération.

**Les missiles du style ' Sam ' pour descendre les avions. Cela serait inclus dans les armes de destruction massive ou pas ?**

Non. Ce n'est pas du tout dans la même catégorie. Cela relève d'un autre régime, celui des armes légères et de petit calibre, en fait qui est un régime sur lequel les Nations unies ont déjà beaucoup travaillé et qui fait l'objet de procédures tout à fait spécifiques.

[www.geopolitis.net](http://www.geopolitis.net)